



FÉDÉRATION
DES APICULTEURS
DU QUÉBEC



Syndicat des
apiculteurs du Québec

Le 26 mars 2019

AUX APICULTRICES ET APICULTEURS DU QUÉBEC

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames,
Messieurs,

L'assemblée de fondation du syndicat provincial « **LES APICULTEURS ET APICULTRICES DU QUÉBEC** » se tiendra à la date, heure et endroit suivants :

DATE : Le 12 avril 2019

HEURE : 9h30

ENDROIT : Hôtel Best Western situé au 915, rue Hains à Drummondville, J2C 3A1.

Par la présente, vous êtes convoqués à l'assemblée de fondation du syndicat provincial désigné « Les Apiculteurs et Apicultrices du Québec ».

Comme vous pouvez le constater du projet d'ordre du jour ci-joint, nous procéderons, lors de cette assemblée, à la création du syndicat provincial qui, suite à la vaste consultation visant le regroupement des organisations apicoles, remplacera le Syndicat des apiculteurs du Québec (SAQ), la Fédération des apiculteurs du Québec (FAQ) ainsi que ses syndicats régionaux affiliés à titre d'organisation syndicale représentant vos intérêts.

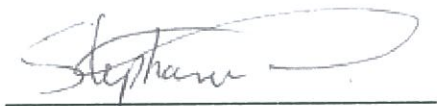
À cette fin, nous procéderons également lors de cette assemblée de fondation à l'adoption des résolutions nécessaires à l'acceptation des transferts des actifs et des passifs du SAQ, de

la FAQ et de ses syndicats régionaux affiliés ainsi qu'à l'acceptation des transferts des livres, dossiers et autres biens. Une résolution sera de plus présentée relativement à l'acceptation, par le nouveau syndicat provincial, du transfert des membres du SAQ et des syndicats affiliés à la FAQ. Finalement, le projet de Règlement général de Les Apiculteurs et Apicultrices du Québec sera présenté pour adoption.

Le projet de Règlement général de Les Apiculteurs et Apicultrices du Québec est disponible, sur demande, auprès de la FAQ et du SAQ. Un dîner sur place vous sera gracieusement offert. Nous vous demandons toutefois de bien vouloir confirmer votre présence auprès de madame Danielle Charron au plus tard le 8 avril 2019 par courriel au dcharron@upa.qc.ca ou par téléphone au (450) 679-0540 #8488.

Nous vous attendons en grand nombre à cette importante assemblée et vous rappelons que votre présence est importante pour enrichir les débats et pour participer au développement de votre secteur de production.

Nous vous prions d'agréer, madame, monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Stéphane Leclerc
Président
Fédération des apiculteurs du Québec



Raphaël Vacher
Président
Syndicat des apiculteurs du Québec

p. j. Projet d'ordre du jour

**Assemblée générale de fondation – syndicat provincial
LES APICULTEURS ET APICULTRICES DU QUÉBEC**

**12 avril 2019, à compter de 9h30
Hôtel Best Western, salle Palace 1-2
Drummondville, Québec**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale de fondation;
2. Nomination d'un président d'assemblée;
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Lecture et adoption des procédures d'assemblées délibérantes;
6. Allocution de monsieur Stéphane Leclerc, président de la Fédération des apiculteurs du Québec
7. Allocution de monsieur Raphaël Vacher, président du Syndicat des apiculteurs du Québec
8. Allocution de monsieur Paul Doyon, 2^e vice-président de l'Union des producteurs agricoles
9. Présentation du projet de regroupement des organisations apicoles :
 - 9.1. Résolution de nomination des membres fondateurs et résolution de fondation du syndicat provincial Les Apiculteurs et Apicultrices du Québec, avec entrée en vigueur au jour de la constitution du syndicat provincial par le Registraire des entreprises du Québec;
 - 9.2. Résolution d'acceptation des transferts des actifs, des passifs, des biens, des documents et des dossiers du Syndicat des apiculteurs du Québec, de la Fédération des apiculteurs du Québec et de ses syndicats spécialisés affiliés vers le syndicat provincial Les Apiculteurs et Apicultrices du Québec, avec entrée en vigueur au jour de la constitution du syndicat provincial par le Registraire des entreprises du Québec;
 - 9.3. Résolution d'acceptation des membres du Syndicat des apiculteurs du Québec et des membres des syndicats spécialisés affiliés à la Fédération des apiculteurs du Québec vers le syndicat provincial Les Apiculteurs et Apicultrices du Québec, avec entrée en vigueur au jour de la constitution du syndicat provincial par le Registraire des entreprises du Québec;
 - 9.4. Résolution d'adoption du Règlement général de Les Apiculteurs et Apicultrices du Québec, avec entrée en vigueur au jour de la constitution du syndicat provincial par le Registraire des entreprises du Québec;
10. Levée de l'assemblée.